

Décision

Générale

colonial

Décision n° 792 CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 792

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire mensuelle de quatre mille huit cents francs (4.800 fr.) est accordée à M. Gauthier Fernand, secrétaire principal d'Administration, pour usage de véhicule personnel dans l'intérêt du service (2 CV Citroën). La dépense visée ci-dessus est imputable sur le budget local, chapitre 9, article 2, paragraphe 1.